

ressortir l'indiscipline qui règne dans l'armée royale, et, comme preuves, elles assurent que des officiers carlistes ont été fusillés à la Pena Plata pour cause d'insubordination. Ces nouvelles, répandues dans le seul but d'arrêter l'influence toujours croissante du carlisme en Espagne, n'ont aucun fondement : les troupes de Charles VII aujourd'hui joignent au dévouement qui leur fait prendre les armes, la force que donne la bonne organisation, et le meilleur esprit règne dans tous les bataillons.

Le gouvernement de Madrid n'a pas obtenu de l'intervention bismarckienne le résultat qu'il en attendait, car cet appui effectif, considéré comme honteux par quelques hauts personnages du parti libéral, les a poussés à désertir la bannière hispano-allemande.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Conseil Général du Nord

Séance d'octobre 1874

Séance du mercredi 27 octobre.

Il y a eu aujourd'hui deux séances. Celle du matin s'est ouverte à neuf heures et un quart, sous la présidence de M. Pichon.

M. Laurent, à propos de la lecture du procès-verbal, ne formellement avoir prononcé les paroles que M. Brame lui a attribuées la veille, sur la situation des affaires.

M. Brame répond qu'il renvoie ceux qui veulent être exactement fixés à la lecture du Journal officiel.

M. Seydoux rend compte de la mission de la commission chargée de l'affaire Armstrong.

MM. Seydoux, Mailliet et Legrand (de Lecelles) se sont mis en rapport avec le représentant de la maison Armstrong, au sujet des quatre batteries commandées par le département à la fin de la guerre de 1870, et dont la maison Armstrong entend faire la livraison.

Avec les meilleures dispositions de conciliation, ils sont arrivés à obtenir, d'abord, de MM. Armstrong une concession minimum de 20 0/0, soit 41,800 fr. sur le prix des batteries. M. le préfet a repris la négociation sur cette base et obtenu que la concession fut portée à 50,000 fr., et les batteries livrées à un port désigné à la convenance du département.

Quant au ministère de la guerre, il ne consentait à reprendre les batteries qu'à moitié du prix d'achat. Le département n'aurait qu'à les remettre à Douai.

En résumé, la commission propose d'accepter les conditions de MM. Armstrong, d'envoyer les canons à Douai, mais de charger M. le préfet de négocier au mieux de nos intérêts avec le ministre de la guerre le remboursement du prix d'achat intégral, puisque la commande de ces canons n'a été faite qu'en raison d'un ordre du gouvernement.

Ces conclusions seront discutées dans une prochaine séance.

Séance de l'après-midi.

Prestation. — Les chiffres proposés pour la journée sont adoptés.

À propos de cette question, M. le préfet déclare qu'il décline toute responsabilité relativement à l'époque fixée pour les prestations. Il croit que le Conseil général ne tardera pas à sentir lui-même les inconvénients de sa décision.

Le rapport se termine par un éloge et des félicitations à l'agent-voyer en chef du département, qui prend sa retraite.

Cette expression des sentiments du Conseil général est approuvée par toute l'assemblée.

Sur l'invitation de M. le président, le Conseil procède à un scrutin pour la nomination des membres composant la commission de permanence.

Ce scrutin donne les résultats suivants :

Votants. . . 50

Majorité. . . 26

Ont obtenu le plus de suffrages : MM. Joos, — Legrand (de Lecelles), — Desmytère, — Tellier, — Fidvet, — Roussel-Defontaine, — baron de l'Épine.

M. le président lit une invitation à M. le ministre de l'intérieur, prise par suite d'une décision de M. le ministre de la guerre, à tenir la session d'avis de manière à ne pas contrarier les conseils de révision, dont meurtiers les conseillers généraux font pour la plupart partie. M. le président propose en conséquence la réunion du conseil au lundi de la semaine après Pâques. Cette date est fixée au 5 avril pour finir le 12.

Chemins d'intérêt commun. — Rapporteur, M. Des Rotours. — M. le rapporteur conclut, au nom du 5^e bureau, à un vote favorable.

M. le baron de Bouteville demande s'il ne serait pas temps d'arriver enfin, à cette occasion, à une seule classification de tous les chemins.

M. Legrand (de Lecelles) rappelle, qu'hier, on a demandé un vote d'ensemble. Il le rappelle au conseil aujourd'hui.

M. Des Rotours, rapporteur, dit qu'il ne s'agit ici que d'un crédit de 21,000 fr. accordé en principe depuis deux ans et que, par conséquent, on ne peut invoquer la règle que l'on veut tenir désormais à l'égard de tous les chemins classés. Comme le 5^e bureau à l'unanimité, ajoute M. le rapporteur, j'ai cru que la proposition de M. Legrand ne devait s'appliquer qu'aux classements futurs. Or, il ne s'agit ici, je le répète, que de voter une chose admise en principe depuis deux ans.

Ce n'est donc pas un nouveau classement que vous demandez le 5^e bureau, mais l'accomplissement d'un engagement pris.

Ensuite, messieurs, dans la séance d'hier, le Conseil général a voté des centaines de mille francs pour les communes riches, n'est-il pas juste aussi de voter aujourd'hui 21,000 francs en faveur des communes pauvres ?

M. Legrand (de Lecelles) affirme que, dans sa pensée, sa proposition devait avoir son effet à partir d'hier, et il demande qu'on se donne le temps de faire toutes les études nécessaires.

M. le rapporteur. — Il faut que je me sois mal expliqué ou que mon honorable

contradictoire n'ait mal compris. Encore une fois, il s'agit ici de chemins de moyenne vicinalité, votés en principe depuis 1872 et le Conseil général a donné raison à la manière de voir du 5^e bureau sur la portée de la proposition de l'honorable M. Legrand en votant, encore tout à l'heure, le classement de chemins proposés par M. Dutemple.

Après avoir fait appel à ses collègues du 5^e bureau sur l'interprétation de la question, M. le rapporteur ajoute : Je n'ai certes pas voté hier les propositions de M. Legrand, pour qu'elles justifient ici une fois de plus le proverbe : « Aux pauvres la besace ! »

Les circulaires du 5^e bureau sont adoptées.

M. le Préfet est d'avis qu'une grande enquête soit ouverte sur les chemins dans le Nord ; mais il lui paraît indispensable qu'au préalable une commission composée d'un membre du Conseil général par arrondissement soit nommée.

M. le préfet est heureux, à propos des craintes émises tout à l'heure par l'honorable M. Mailliet, sur la situation financière du département, de pouvoir tranquilliser le Conseil général. Avec 5 ou 600,000 francs par an votés pendant la période quinquennale, on arrivera, non-seulement à terminer le réseau, mais encore à posséder un excédant très notable.

Il est entendu que la commission dont il vient d'être parlé pourra avoir deux membres pour l'arrondissement de Lille, à raison de l'importance de cet arrondissement.

Ligne de Lille à Laventie. — Les conclusions du 5^e bureau sont que l'utilité de cette ligne n'est pas parfaitement justifiée, et par conséquent repoussent la demande de M. Dathis.

Quant à la gare intérieure de Lille, la compagnie de Lille à Valenciennes veut bien se charger de l'entreprendre et de la terminer pour juin 1876.

Toutefois, le 5^e bureau pense que cette question est du ressort du gouvernement à cause de l'intérêt général du passage dans les fortifications.

Voici les conclusions du 5^e bureau à ce sujet :

1^o Il n'y a pas lieu de concéder la ligne directe de Lille à Laventie ;

2^o Faire des vœux énergiques pour qu'une 2^e gare intérieure soit établie le plus promptement possible ;

3^o Le Conseil général prend acte de l'engagement pris, par la compagnie de Lille à Valenciennes, de terminer cette gare pour le mois de juin 1876.

Vœu de M. Trystram. — Impôt sur le capital.

M. Guessart, au nom du 1^{er} bureau, demande la remise à la session prochaine. — Adopté.

La séance est levée à 6 heures 20 minutes. Demain, jeudi 29, à midi, séance publique. Le Conseil général terminera dans cette séance les travaux de la présente session.

Il résulte de renseignements fournis par M. le Préfet du Nord au Conseil général que les machines à vapeur pour l'alimentation du canal de Roubaix sont commandées ; qu'un crédit de 100,000 fr. est en outre inscrit au budget de 1874, et qu'au budget de 1875 figure un crédit de 595,000 fr.

Sur la proposition de M. Leurent, le conseil a émis le vœu suivant :

« Le Conseil général du Nord, en prévision de l'achèvement prochain du canal de Roubaix, demande le curage immédiat de l'ancien canal, soit dans le bassin de l'Escout, soit dans le bassin de la Deûle. »

Les jeunes gens dont les noms suivent, qui sont désignés pour l'armée de mer, seront mis en route le 10 novembre prochain :

Dubus Louis-Joseph, Roubaix, (2^e régiment d'infanterie de marine.)

Barbe Henri Paul-Arthur, (id. id.)

Dubamel Géry-Désiré, (id. id.)

Lardemy, (id. id.)

Pennel Charles-Joseph, (id. id.)

Rémy Napoléon, (id. id.) (régiment d'artillerie de marine.)

Lepers Louis-Isidore, Watrelos, (2^e régiment d'infanterie de marine.)

Duthoit Jean-Baptiste-Désiré, Leers, (1^{er} régiment d'infanterie de marine.)

Dehée Charles-Auguste, Fiers, (1^{er} régiment d'infanterie de marine.)

Mullier Alfred, Marcq-en-Baroeul, (1^{er} compagnie d'ouvriers d'artillerie de marine.)

Où nous dit qu'un incendie a réduit en cendres, la nuit dernière, la ferme de M. Wagon, cultivateur au Dieu de Marcq. Rien n'aurait pu être sauvé, pas même les bestiaux. Les dégâts sont considérables.

Le nommé Delplanque, condamné récemment par le tribunal correctionnel de Lille, pour insultes à la police, habite Tourcoing et non Roubaix, comme on nous l'a fait dire par erreur.

Fort marché aux blés, hier, à Lille : 2,050 hectolitres ; vente lente, avec baisse commerciale de 1 fr. à l'hectolitre.

Blé blanc, de 18 fr. à 21 fr. 50 l'hectolitre.

Blé de semence, 20 à 22 fr. l'hectolitre.

Farines offertes en boulangerie à 33 fr. 50 sans affaires.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 28 OCTOBRE. — Flore Decoyer, rue de l'Époule. — Jules Coucke, rue de Mouvaux. — Alphonse Salembier, rue du Nouveau-Monde. — Ernest Glorieux, au petit Beaumont. — Charles Bourgeois, rue de Mouvaux. — Auguste Verstraete, au Jean Ghislain. — Luce Bray, au bas de l'Écluse. — Jules Wintrebret, rue d'Alma.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 28 OCTOBRE. — Decoyer, présenté sans vie, rue de l'Époule. — Laure Desrousseaux, 32 ans, rattachée, au Fontenois. — Edmond Huygens, 1 an, rue des Longues-Haies. — Jean-Baptiste Delanoy, 72 ans, cordonnier, aux Petites-Sœurs. — Sophie Moulart, 20 jours, au Pilo.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 25 OCTOBRE. — Jacques Davetten, 24 ans, déboureur, et Rosalie Delbecq, 23 ans, dévideuse. — Pierre Deull, 23 ans, employé de commerce, et Adeline Quévryn, 22 ans, dévideuse. — Eugène Sirejacob, 21 ans, fleur, et Léonie Charles, 18 ans, journalière. — Louis Vaucamp, 22 ans, fleur, et Marie Petit, 19 ans, tisserande. — Charles Delbar, 29 ans, sergent de ville, et Clémence Desvonnat, 23 ans. — Antoine Lavige, 39 ans, marchand de parapluies, et Florence Flament, 31 ans, couturière. — Jules Delcroix, 29 ans, fleur, et Marie Devenain, 29 ans, tisserande. — Jean Schoukens, 24 ans, tisserand, et Antoinette Decuyper, 19 ans, tisserande. — Auguste Boyvy, 24 ans, fleur, et Catherine Gruille, 21 ans, peigneuse. — Charles Huy, 26 ans, tisserand, et Maria Gerlandt, 22 ans, tisserande. — Louis Vanhove, 20 ans, tisserand, et Rosalie Pollet, 20 ans, journalière. — Amand De Muynck, 25 ans, surveillant, et Caroline Primo, 21 ans, rattachée. — Calixte Eogrand, 23 ans, fleur, et Sophie Desbians, 24 ans, fleur. — François Bossuyt, 31 ans, domestique, et Nathalie Marlier, 28 ans, journalière. — Louis Troller, commissionnaire, et Nathalie Picard, sans profession. — Charles Claboudt, 22 ans, tisserand, et Marie Julien, 21 ans, sans profession. — Jules Sauvé, 26 ans, coiffeur, et Marie Philippe, 27 ans, cuisinière.

Les amis et connaissances de la famille DILLIES-LE-MAIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ALPHONSE-LOUIS CHARLES-JOSEPH DILLIES, décédé à Hertain (Belgique), le 28 octobre 1874, à l'âge de 18 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à la messe de convoi qui sera célébrée le vendredi 30 octobre 1874, à 9 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu à Hertain, le samedi 31, à six heures, et le même jour à Roubaix, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 28.

LES LETTRES MORTUAIRES ET D'OR — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

CONVOI FUNÈBRE

Le corps, se voyant quatre blessures de petite dimension : l'une au cou, la seconde à l'estomac, la troisième au bas-vent, et enfin, la dernière, celle qui paraissait la plus grave, au-dessous du sein gauche. Et pourtant, circonstance bizarre ! les vêtements de la pauvre fille ne portaient aucune trace d'un instrument quelconque ayant pu servir à causer ces blessures. Aucun trou, ni dans la robe, ni dans les jupons, qui correspondit avec les plaies.

On suppose qu'à la suite d'une querelle de famille, la pauvre fille, prise d'une sorte d'exaltation funeste, aura, pour ne point se manger, retiré ses vêtements, et se sera frappée ensuite à coups redoublés, mais peu sûrs, avec la pointe de ses ciseaux.

Mais voyant que la mort ne venait pas au gré de ses désirs, et voulant en finir, elle aura eu le triste courage de se rhabiller et de partir en courant tout droit devant elle, suivant le cours de la rivière et ne s'arrêtant que pour s'y précipiter.

L'immersion aurait fait le reste.

On vient d'arrêter, et on va probablement expulser de France le nommé Trabuco, sujet italien, qui fut jadis condamné à mort pour complot contre Napoléon III, et dont la peine fut commuée en un emprisonnement à Belle-Isle, d'où on le fit sortir après le 4 septembre 1870.

DEUX CADAVRES. — Lundi dernier, vers 3 heures du matin, des bateliers, à la clarté de la lune, virent en passant près de l'île de la Grande-Jatte, deux formes grisâtres qui semblaient attachées à des roseaux.

En s'approchant ils distinguèrent deux cadavres.

C'étaient ceux d'un jeune homme et d'une jeune fille. Ils se tenaient embrassés, et, sans doute, pour ne pas être tentés, au dernier moment, de chercher à se sauver à la nage, ils s'étaient attachés les pieds avec des cordes.

Le jeune homme paraissait trente ans à peine. Il portait de grands favoris blancs, qui encadraient une figure d'une beauté antique.

La jeune fille, mince, et svelte, était aussi adorablement belle ; de grands cheveux noirs, qui les roseaux avaient défaits, lui couvraient le visage.

Tous deux étaient mis avec une certaine élégance, et une bague en brillants scintillait au doigt de la jeune fille.

Le commissaire de police de Neuilly, prévenu dès le point du jour, arriva accompagné d'un médecin, qui constata que la mort des deux jeunes gens remontait à plusieurs heures.

On trouva quelques lignes écrites en anglais dans la poche de la jeune fille. C'était une espèce de journal, dont nous allons donner quelques extraits.

« J'ai pris le paquebot. Me voilà à Paris. »

« Vais-je le retrouver ? »

« Je l'ai trouvé ! Notre malheur est bien complet. Il est réellement criminel ; jamais il ne pourra revenir à Marmont-House. »

« Que faire ? »

« Voyager ? Il n'a plus d'argent, et moi je n'ai que ma bague ; il a tout joué et tout perdu. »

« William, je t'en prie, retourne à Londres, tu me gênes ici. — J'ai bien pleuré. — Mais j'ai vu à son regard qu'il m'aimait toujours, et qu'une pensée sinistre l'obsédait encore. »

« Non, je ne le quitterai pas ; il se tue-rait ou... il recommencerait ! »

« Il n'a pas voulu vendre ma bague, qui vient de ma mère ; c'est assez d'infamies comme ça, n'est-ce pas ? et nous n'avons pas mangé de la journée. »

« William est comme fou. »

« Si tu m'aimes, n'a-t-il dit, mourons ensemble ! moi, je veux bien : la vie est si triste ! »

« On nous a mis à la porte de l'hôtel, et nous marchons devant nous. J'ai faim ! Peut-être William va-t-il se décider à mourir ! »

« On ne trouva aucun autre papier, ni dans les poches de la jeune fille, ni dans celles du jeune homme. »

« M. le commissaire de police de Neuilly fit transporter les deux cadavres à la Morgue. »

« Hier, au moment où le gardien allait fermer les portes du sombre établissement, un monsieur, correctement mis et dont la tournure un peu raide trahissait l'origine britannique, entra et s'arrêta devant les cadavres des deux jeunes gens. »

« Il regarda quelques instants, puis tout à coup poussa un cri, et s'évanouit. »

« On parvint à le ranimer. »

« C'était le père de la jeune fille, dont voici la triste histoire : »

« M. S..., grand négociant de Londres, avait très jeune, perdu sa femme, qui lui avait laissé, en mourant, une ravissante petite fille. »

« Cette petite fille devint la seule passion de M. S..., qui l'éleva un peu en enfant gâté, lui passant toutes ses fantaisies. »

« Flora, c'était le nom de la petite fille, prit l'habitude de tout voir céder à ses caprices. »

« Peu à peu elle grandit, et bientôt ce fut un ravissant jeune fille entourée d'adorateurs et de courtisans. »

« Dans un bal, elle rencontra un beau jeune homme blond, dont les grands yeux bleus troublèrent sa jeune imagination. »

« Habitée à voir tout céder devant sa volonté, elle ne douta pas un seul instant que William Durward ne serait bientôt son mari. »

« M. S..., pour lui faire plaisir, admit le jeune homme dans sa maison ; et quelques jours après, la romanesque miss était amoureuse folle du gentleman blond. »

« William Durward appartenait à une bonne famille, dont il avait, en fort peu de temps, dissipé l'héritage. Il se trouvait dans la vie avec de grands appétits, et sans autres ressources qu'un crédit diminuant de jour en jour. »

« Une nuit, William perdit au jeu une forte somme, qu'il ne pouvait payer. »

« Le malheureux, pour ne pas rompre avec ses amis de plaisir, pour payer cette dette de jeu, vola. »

« Le vol fut découvert (il avait pris 200 l. st. dans la caisse d'un de ses amis), une instruction fut commencée, et William parvint à quitter l'Angleterre au moment où il allait être arrêté. »

« Le coup fut dur pour miss Flora ; mais elle adorait William. Sachant que son père, qui lui passait tous ses caprices, serait inflexible pour une question d'honneur et que jamais il ne laisserait épouser à sa fille un voleur, la folle enfant résolut d'aller retrouver celui qu'elle aimait. »

« Elle s'échappa de la maison paternelle, et vint à Paris, où elle trouva William. »

« Le malheureux, nature plutôt faible que vicieuse, aimait Flora ! »

« Étant dans sa misère horrible et voyant, sa maîtresse lui dire : J'ai faim ! il avait voulu mourir avec elle. »

« M. S... vint à Paris pour chercher sa fille fugitive, trouva son cadavre sur les dalles de la Morgue. »

« Tout Neuilly est émoi, dit le Figaro, par suite d'une épouvantable affaire. »

« Il s'agit de l'arrestation d'un odieux vieillard qui, depuis un an, abusait de tous les enfants de trois à cinq ans qu'il pouvait saisir dans le quartier ! La police, qui le recherchait vivement, a fini par le prendre en flagrant délit ! »

« On a eu toutes les peines du monde à empêcher les passants de l'assommer. »

« On sait la difficulté que les étudiants en médecine ont, en Angleterre, à se procurer des sujets, c'est-à-dire des cadavres à disséquer. Un Américain a résolu de leur venir en aide et de faire en même temps une fructueuse spéculation. »

« Vendredi dernier, à Portsmouth, la douane saisissait vingt barils cotés « saisons » et « viande d'Australie » qui, aussitôt ouverts, ont présenté, plongés dans la saumure, les corps de vingt nègres et négreses parfaitement conservés. Le coroner a ouvert une enquête à la suite de laquelle le destinataire, le docteur L..., serait gravement compromis. »

UN FAIT CURIEUX vient de se passer à Bordeaux : trois bouteilles de vin de Médoc de 1793 ont été vendues à 1,800 fr.

La mise à prix était de 180 fr.

Ce sont de riches Anglais qui se sont rendus acquéreurs des trois bouteilles au prix excentrique que nous avons indiqué plus haut.

Il n'y a que les Anglais pour faire de ces choses-là.

TRIBUNAUX

Le tribunal correctionnel de la Seine (7^e chambre) a rendu, hier, à 1 h. 1/2, son jugement dans le procès en diffamation et complicité de diffamation intenté aux journaux le Soir, Paris Journal, le Figaro, le Gaulois et l'Événement, et dont les débats ont eu lieu le 27 octobre. M. Canonne, publiciste, a été condamné à 15 jours de prison et 500 fr. d'amende ; M. Fraissinaud, rédacteur du Soir, à 6 jours de prison et 500 francs d'amende ; MM. Dueret, rédacteur du Paris-Journal, et Perrodeau dit Gaston Vassy, rédacteur du Figaro, à 300 francs d'amende ; MM. Robert Mitchell, gérant du Soir, Guibert, gérant du Figaro, de Laval de Doumartin, gérant du Paris-Journal, Tarbé, gérant du Gaulois, chacun à 100 fr. d'amende et solidairement avec les premiers aux dépens. MM. Magnier, directeur de l'Événement, Philibert Bréban, rédacteur du même journal, Hippolyte Nazet, rédacteur du Gaulois, ont été renvoyés des fins de la poursuite.

Affaire Pia

On connaît la solution de l'affaire. Nos lecteurs comprendront que nous n'avons pu suivre jour par jour la suite des